



Budget Primitif 2022

SOMMAIRE

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Le schéma budgétaire de la section de fonctionnement
2. Les dépenses
3. Les recettes

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Le schéma budgétaire de la section d'investissement
2. Les dépenses
3. Les recettes

C. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

1. L'encours de la dette
2. La capacité de désendettement
3. La structure de la dette

D. LE BESOIN DE FINANCEMENT : L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNES

E. LES RATIOS OBLIGATOIRES

1. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant
2. Produit des impositions directes par habitant
3. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant
4. Dépenses d'équipements brut par habitant
5. Dette par habitant
6. La DGF par habitant

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET EAU

B. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport a pour objet de présenter les principales informations et évolutions du budget principal de la ville ainsi que ses deux budgets annexes (assainissement et l'eau potable).

Les budgets primitifs de Nanteuil-le-Haudouin retracent l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Ils respectent les principes budgétaires de la sincérité, de l'annualité, de l'unicité, de la spécialité et de l'équilibre.

Ils s'inscrivent dans les trajectoires et le contexte financier présentés lors du débat d'orientations budgétaires acté par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2022.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif principal totalise 14 585 401,33 € et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Primitif 2022		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 209 648,36 €	5 209 648,36 €
Investissement	9 375 752,97 €	9 375 752,97 €

Par rapport au budget primitif principal de 2021 (décisions modificatives incluses), la section de fonctionnement est en augmentation de 541 425,71 €, soit de +11,60 %. Quant à la section d'investissement, elle diminue de 2 394 664,15 €, soit -20,30 %.

Dans le cadre de son budget, la ville de Nanteuil-le-Haudouin souhaite :

- continuer à maîtriser les dépenses récurrentes de fonctionnement,
- poursuivre les investissements communaux tout en recherchant activement des recettes d'équipement auprès des différents partenaires financiers,
- stabiliser la fiscalité locale afin de maintenir le pouvoir d'achat des nanteuillais.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (chapitre 023). Il s'agit de la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

En 2022, la section de fonctionnement s'élève à la somme de 5 209 648,36 €. Pour information, en 2021, elle atteignait la somme de 4 668 222,65 €.

1. Le schéma budgétaire de la section de fonctionnement

Charges de fonctionnement	BP 2022	Produits de fonctionnement	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 314 500,00 €	013 - Atténuations de charges	45 000,00 €
012 - Charges de personnel	1 940 000,00 €	70 - Produits de services	199 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	455 000,00 €	73 - Impôts et taxes	2 836 100,00 €
66 - Charges financières	125 000,00 €	74 - Dotations et participations	1 313 830,00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 750,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	74 000,00 €
022 - Dépenses Imprévues	253 705,95 €	76 - Produits financiers	0,00 €
023 - Virement de section à section	947 692,41 €	77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €
042 - Amortissements	169 000,00 €	002 - Résultat Reporté	734 618,36 €
		042 - Amortissements	2 600,00 €
TOTAL	5 209 648,36 €	TOTAL	5 209 648,36 €

2. Les dépenses

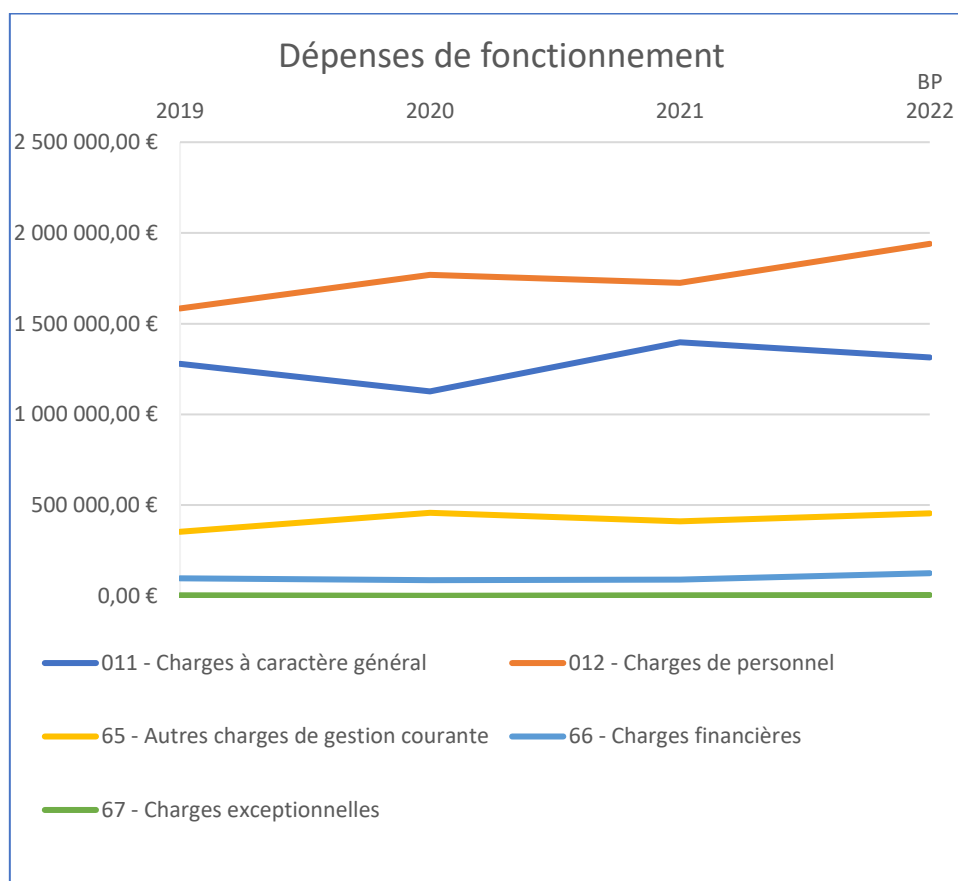
➤ Les dépenses générales

Les principales charges de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- charges à caractère général (011) : ce sont les dépenses courantes et récurrentes telles que l'énergie et l'eau, les fournitures scolaires, l'entretien de matériel et de terrain, les prestations de services extérieurs ou encore les manifestations et cérémonies ;
- charges de personnel (012) : ce sont les salaires, les cotisations et l'assurance statutaire ;
- autres charges de gestion courante (65) : elles correspondent aux indemnités des élus et à l'attribution de subventions aux associations ;
- charges financières (66) : ce sont les remboursements des intérêts d'emprunt ;
- charges exceptionnelles (67) : elles correspondent aux redevances à payer au concessionnaire ou au remboursement de trop perçu.

➤ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Charges de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 279 356,34 €	1 126 858,21 €	1 397 511,19 €	1 314 500,00 €
012 - Charges de personnel	1 583 850,21 €	1 768 314,85 €	1 725 231,24 €	1 940 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	353 364,04 €	457 862,37 €	410 449,33 €	455 000,00 €
66 - Charges financières	97 150,59 €	86 637,90 €	90 282,69 €	125 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 954,12 €	668,87 €	2 693,63 €	4 750,00 €
TOTAL	3 317 675,30 €	3 440 342,20 €	3 626 168,08 €	3 839 250,00 €



En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 3 839 250,00 €, soit 29% du budget total.

En 2021, le compte administratif fait état d'une hausse des dépenses du chapitre 011. Cette hausse s'explique notamment par :

- le recours à l'association Valois Emplois pour faire face à l'épidémie du Covid ainsi qu'à l'absence d'agents en maladie,
- la réfection des portes des vestiaires du stade suite à un acte de vandalisme,

- l'affectation des travaux de voirie en section de fonctionnement au lieu de la section d'investissement initialement prévue.

Le budget primitif 2022 s'oriente vers une diminution de ses dépenses du chapitre 011 afin de préserver l'autofinancement communal (- 6%).

Cette baisse s'effectuera notamment par davantage de régie, permettant de réduire le recours à des prestataires de service extérieurs.

Concernant le chapitre 012, une hausse de la masse salariale est prévue.

En effet, il convient de prendre en compte les embauches intervenues récemment ayant pour effet d'augmenter les charges du personnel malgré les deux départs d'agents non remplacés en 2022.

Un recrutement est en outre envisagé au sein de la médiathèque suite à son agrandissement afin de maintenir un service public culturel de qualité.

Les principales dépenses du chapitre 65 sont listées dans le tableau ci-dessous.

Charges de fonctionnement - Chapitre 65		CA 2021	BP 2022
6531	Indemnités élus	111 053,21 €	113 000,00 €
6533	Cotisations retraite élus	6 723,21 €	7 500,00 €
6534	Cotisations de sécurité sociale	8 164,58 €	10 000,00 €
6535	Formation élus - DIF	1 122,00 €	2 000,00 €
65372	Cotisations alloc fin mandat	0,00 €	500,00 €
6541	Pertes sur créance irrécouvrables	0,00 €	2 000,00 €
65541	Contributions organ. Regroupement	2 857,04 €	3 000,00 €
657362	CCAS	30 000,00 €	30 000,00 €
6574	Subventions fonct. Associations	250 527,75 €	287 000,00 €
65888	Autres	1,54 €	0,00 €
TOTAL		410 449,33 €	455 000,00 €

Ce chapitre est en légère hausse de 44 550,67 €, soit de 11 % par rapport à l'année dernière en raison :

- de l'augmentation de la subvention attribuée au CSVP suite à l'accroissement du nombre d'enfants inscrits (+ 7 000,00 €),
- de l'augmentation de la subvention attribuée pour la classes de découverte (+ 26 000,00 €),

En outre, le niveau de subventions attribué aux associations est maintenu par rapport à 2021.

Quant au chapitre 66, les frais financiers augmentent de 38 % suite à la contractualisation en 2021 d'un emprunt finançant le projet de l'école.

3. Les recettes

➤ Les recettes générales

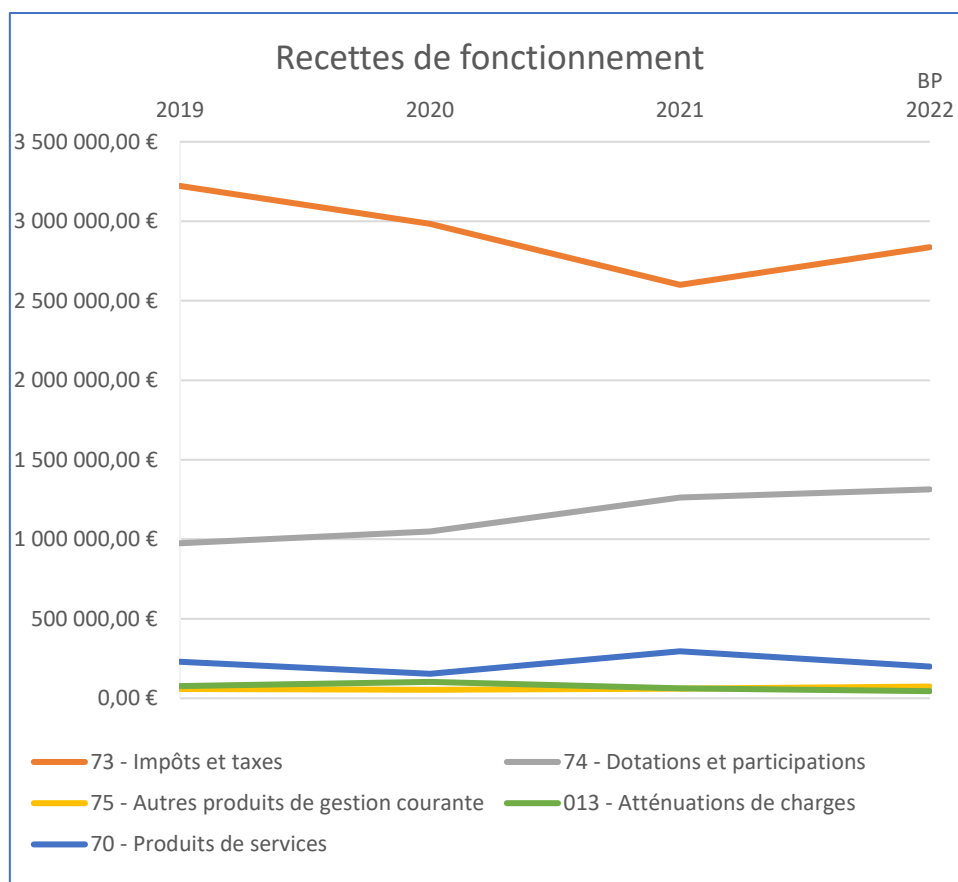
Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- l'atténuation des charges (013) : elle recouvre exclusivement les remboursements des rémunérations des agents en congé maladie ;
- les produits de service (70) : ils sont liés à la cantine scolaire, à la redevance d'occupation du domaine public ou encore aux concessions de cimetière ;
- les impôts et taxes (73) : ils sont composés majoritairement de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie, de la contribution économique territoriale mais également de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur l'électricité ;
- les dotations, participations et subventions (74) : elles regroupent essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation, le FCTVA de fonctionnement, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les autres produits de gestion courante (75) : ils comprennent principalement les recettes issues des locations d'immeubles ;
- les produits exceptionnels (77) : il s'agit de remboursements suite à des sinistres ou des écritures d'ordre suite à la vente de biens.

➤ L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 4 472 430,00 €.

Produits de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
013 - Atténuations de charges	75 894,75 €	103 234,40 €	62 425,74 €	45 000,00 €
70 - Produits de services	229 107,02 €	154 078,75 €	295 799,82 €	199 500,00 €
73 - Impôts et taxes	3 222 039,36 €	2 982 764,49 €	2 600 040,69 €	2 836 100,00 €
74 - Dotations et participations	975 069,83 €	1 049 132,79 €	1 263 496,28 €	1 313 830,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	59 097,00 €	53 614,46 €	60 087,02 €	74 000,00 €
76 - Produits financiers	5,98 €	4,84 €	4,98 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	76,77 €	7 347,22 €	38 480,99 €	4 000,00 €
TOTAL	4 561 290,71 €	4 350 176,95 €	4 320 335,52 €	4 472 430,00 €



Le chapitre 73 constitue le principal poste de recettes de fonctionnement. Il représente à lui seul 63 % des recettes réelles.

Un montant de 2 836 100,00 € sera inscrit au budget 2022, soit une évolution de +236 000,00 €. En effet, malgré le maintien des taux de fiscalité directe locale, une augmentation est à prévoir en raison de la hausse des bases d'imposition.

Pour rappel, les taux votés et sommes perçues les trois dernières années sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021	BP 2022
Taxe d'habitation	19,65 %	19,65 %	0	0
Taxe Foncière bâtie (26,36% + 21,54%)	26,36 %	26,36 %	47,90 %	47,90 %
Taxe Foncière non bâtie	61,55 %	61,55 %	61,55 %	61,55 %
Impôts	2 539 000,00	2 608 000,00	2 627 000,00	2 855 000,00

Quant au chapitre 74, il totalise 1 313 830,00 €. Il représente environ 29 % des recettes de fonctionnement et augmente de 4 % par rapport au CA 2021. Il regroupe notamment les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la compensation de la taxe foncière allouée aux locaux industriels, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Pour 2022, la DGF est estimée à 803 000,00 €, en légère diminution par rapport aux années précédentes, conformément au tableau ci-dessous.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
DGF	853 000,00 €	883 000,00 €	808 000,00 €	803 000,00 €

La recette issue de la taxe additionnelle aux droits de mutation constitue une recette fluctuante dépendante du marché local de l'immobilier. Par prudence, elle est estimée à la baisse par rapport à 2021, conformément au tableau ci-dessous.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Taxe additionnelle aux droits de mutations	36 167,00 €	47 813,53 €	42 838,29 €	35 000,00 €

Concernant le chapitre 70, une somme de 199 500,00 € est inscrite au budget 2022. Il connaît une légère baisse par rapport au CA 2021 en raison du transfert du portage des repas au CCAS, ainsi qu'à l'appel des baux ruraux sur une année au lieu de cinq années.

En outre, afin de préserver le pouvoir d'achat des nanteuillaises et nanteuillais, il n'est pas envisagé en 2022 une augmentation des tarifs liés aux services municipaux.

Quant au chapitre 75, suite à la location d'une partie du cabinet médical, un montant de 74 000,00€ est prévu au budget, en légère augmentation par rapport en 2021.

Enfin, le chapitre 013 enregistre principalement les recettes de remboursement des rémunérations des agents en congé maladie par l'assureur. Pour l'année 2022, la somme budgétée est de 45 000,00€.

De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendent à augmenter. Il convient toutefois de faire preuve d'une grande rigueur en matière de dépenses afin de préserver l'autofinancement communal.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, la section d'investissement s'élève à la somme de 9 375 752,97 €.

1. Le schéma budgétaire de la section d'investissement

Dépenses d'Investissement	BP 2022
040 - Opérations de transfert entre sections	2 600,00 €
16 - Emprunts, cautions	396 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	78 600,00 €
204 - Subvention d'équipement versée (fibre)	270 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 293 947,75 €
23 - Immobilisations en cours	7 333 705,22 €
TOTAL	9 375 752,97 €

Recettes d'Investissement	BP 2022
001 - Solde reporté	3 205 494,16 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	947 692,41 €
040 - Amortissements	169 000,00 €
10 - Dotation, besoin d'investissement	274 952,67 €
13 - Subventions d'investissement	4 553 309,73 €
16 - Emprunts, cautions	225 304,00 €
TOTAL	9 375 752,97 €

2. Les dépenses

Un programme ambitieux d'investissement a été mis en place depuis 2021 et a conduit la commune à initier d'importants chantiers de voirie, de rénovation et de construction.

En 2022, le niveau des investissements particulièrement soutenu est maintenu. Dans cette continuité, les grands projets d'investissement à lancer sont les suivants :

- **BATIMENTS**
 - Poursuite des travaux des écoles
 - Travaux d'aménagement de la médiathèque
 - Etudes d'aménagement de l'ancien Intermarché
 - Acquisition de la maison de maître
 - Etudes pour la réhabilitation de la maison de maître
 - Remplacement du chauffage de la mairie

- **CIMETIERE**
 - Installation de colombarium et reprise de concessions

- **SPORT**
 - Aménagement de terrains de pétanque
 - Mise en place de clôtures et d'un portail pour le terrain de football
 - Création d'un parcours sportif

- **SCOLAIRE**
 - Acquisition de nouveaux mobiliers

- **URBANISME**
 - Modification du plan local d'urbanisme

- **VOIRIE**
 - Travaux d'installation du réseau à Très Haut Débit
 - Acquisition du terrain sis rue Ernest Legrand

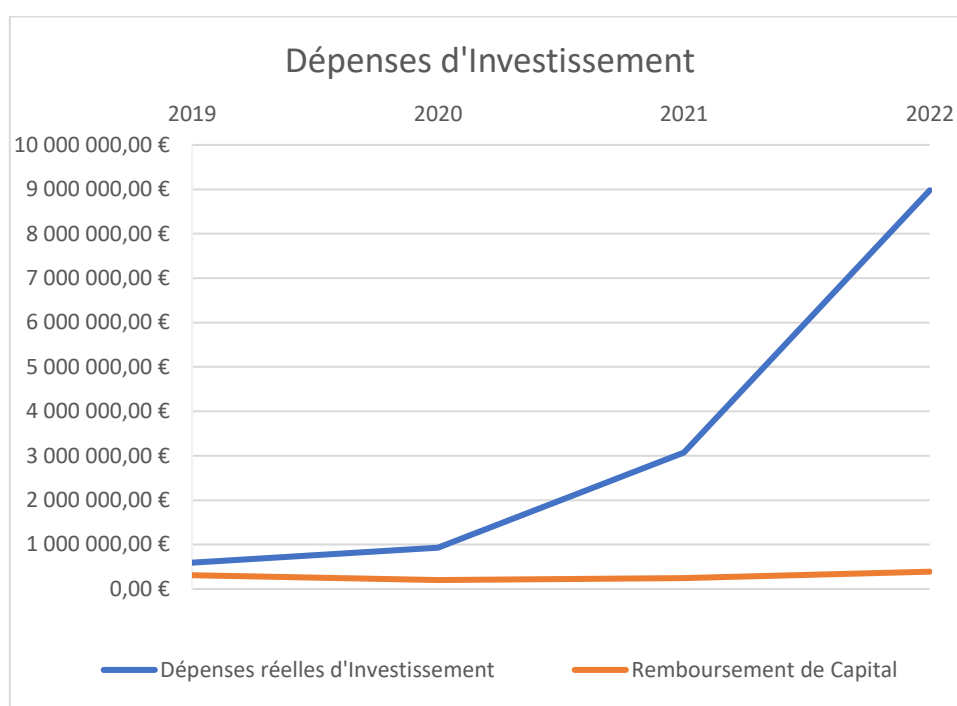
D'autres projets s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissements :

Plan Pluriannuel d'investissement 2022 - 2024					
2022		2023		2024	
Ecole maternelle	6 932 000,00 €	Aménagement parking terrain Ernest Legrand	150 000,00 €	Voirie rue de Crépy	550 000,00 €
Nouvelle médiathèque	400 000,00 €	Enfouissement des réseaux rue de Crépy	250 000,00 €	Sente piétonne & piste cyclable rue Beaugard	400 000,00 €
Etudes aménagement ancien Intermarché	10 000,00 €	Aménagement ancien Intermarché 1/2	500 000,00 €	Aménagement ancien Intermarché 2/2	500 000,00 €
Acquisition maison de maître 1/2	143 000,00 €	Acquisition maison de maître 2/2	105 000,00 €	Travaux stade	1 000 000,00 €
Etudes réhabilitation maison de maître	15 000,00 €	Réhabilitation maison de maître 1/2	700 000,00 €	Réhabilitation Maison de maître 2/2	700 000,00 €
Columbarium & reprise de concessions	23 000,00 €	Chauffage de l'église	130 000,00 €	Cuisine école	250 000,00 €
Aménagement de terrains de pétanque	30 000,00 €	Travaux de voirie place de Verdun	400 000,00 €		
Clôtures et portail au terrain de football	65 000,00 €				
Création d'un parcours sportif	85 000,00 €				
Acquisition de nouveaux mobiliers scolaires	11 000,00 €				
Modification du PLU	15 000,00 €				
Travaux d'installation du réseau très haut débit	270 000,00 €				
Acquisition terrain 12 rue Ernest Legrand	150 000,00 €				
Chauffage bât. Mairie & installation climatisation	140 000,00 €				
Médiathèque Mobilier-Informatique-Sono	160 000,00 €				
TOTAL	8 449 000,00 €	TOTAL	2 235 000,00 €	TOTAL	3 400 000,00 €

Le financement de ces projets se fera par l'excédent de fonctionnement et d'investissement issu de l'année 2021 ainsi que par l'octroi de subventions à la commune par différents organismes financiers.

En outre, une partie de ces travaux est financée par la contractualisation d'un emprunt.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses réelles d'Investissement	592 743,03 €	927 857,16 €	3 072 669,87 €	8 985 752,97 €
Remboursement de Capital	310 801,35 €	201 415,72 €	247 084,58 €	390 000,00 €



3. Les recettes

➤ Les recettes générales

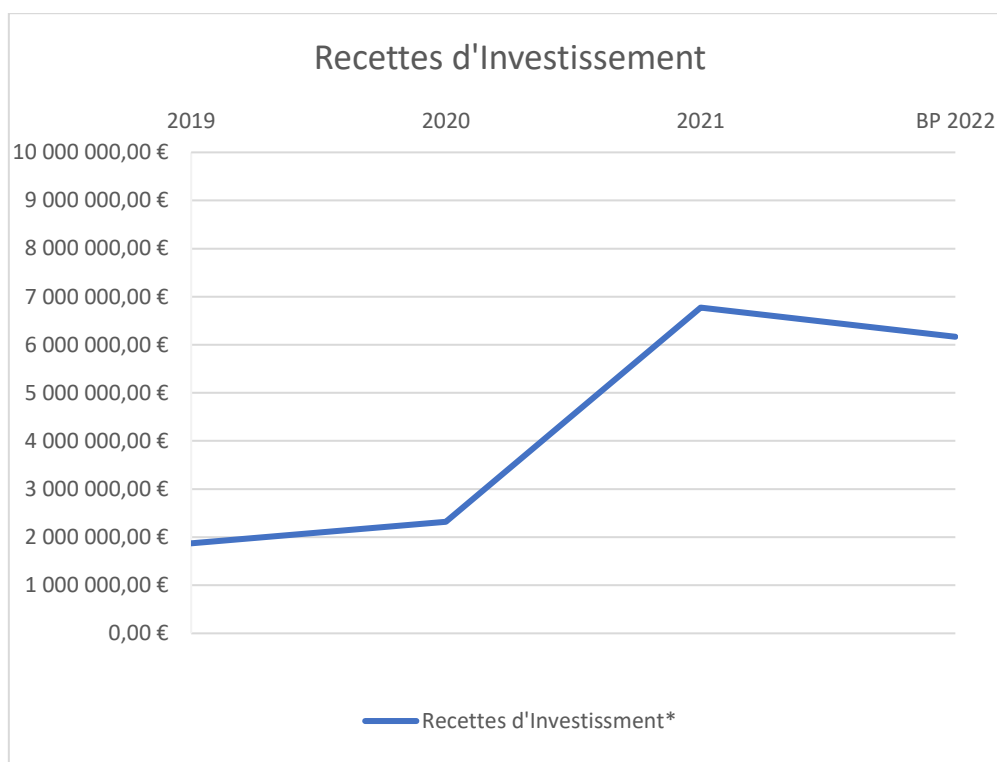
Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Etat et le Conseil Départemental),
- le FCTVA reversé par la préfecture et calculé sur la base des dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent (le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % des dépenses éligibles),
- la taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme,
- l'emprunt.

➤ **L'évolution des recettes réelles d'investissement**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes d'Investissement*	1 871 946,57 €	2 322 087,96 €	6 772 901,94 €	6 170 258,81 €
Subvention	420 028,80 €	112 651,00 €	90 838,66 €	4 553 309,73 €
Taxe d'aménagement	131 612,16 €	9 961,93 €	24 391,30 €	13 000,00 €
FCTVA	135 528,79 €	0,00 €	150 081,16 €	135 000,00 €
Virement de section à section	903 500,00 €	1 155 024,20 €	598 089,58 €	947 692,41 €
Affectation de résultat	129 305,87 €	896 445,99 €	1 251 357,54 €	126 952,67 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	218 404,00 €

* compris le virement de section à section voté lors du BP



Les recettes d'investissement évoluent légèrement à la baisse par rapport au CA de 2021 (-602 643,13 € / -9%). Cette baisse s'explique par la contractualisation d'un emprunt en 2021 d'un montant de 4 500 000,00 € afin de financer le projet de l'école.

En 2022, les subventions d'investissement viennent cofinancer les dépenses de la ville à hauteur de 4 553 309,73 €, pour les projets suivants :

- le projet de l'école,
- l'aménagement de la nouvelle médiathèque,
- reprise de concessions et columbarium
- modernisation de l'éclairage public
- aménagement de la place république

Projets	Partenaires financiers	Montants
Ecole maternelle	Département	1 426 000,00 €
	Etat	1 200 000,00 €
	Région	910 828,73 €
	CAF	581 939,00 €
Sous-total		4 118 767,73 €
Médiathèque	Etat	169 512,00 €
	Département	167 590,00 €
	DRAC	56 000,00 €
Sous-total		393 102,00 €
Cimetière	Département	6 760,00 €
Eclairage Public	Etat	22 129,00 €
Voirie Place République	Département	12 551,00 €
Total		4 553 309,73 €

Concernant le chapitre 10, il regroupe principalement le Fond de Compensation de la TVA pour 135 000,00 €, ainsi que l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2021 (article 1068) pour 126 952,67 €.

Suite à la modification à la hausse du taux de la taxe d'aménagement lors du Conseil Municipal du 08 novembre 2021 (taux de 5% au lieu de 1% sur l'ensemble des zones industrielles et OAP), une somme de 13 000,00 € est inscrite au budget 2022.

C. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

1. L'ENCOURS DE LA DETTE

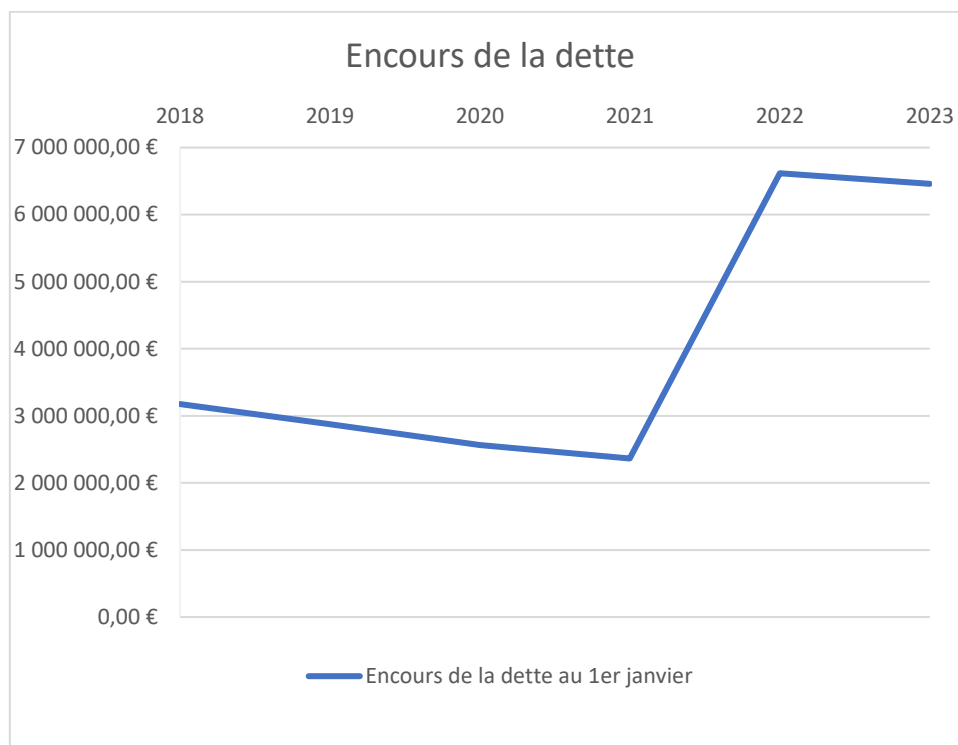
Suite au recours à l'emprunt en 2021 afin de financer les travaux d'extension de l'école, la commune présente un niveau d'endettement de 6 617 152,55 €.

La dette par habitant (4 334 h.) augmente avec 1 527 € par habitant au 1^{er} janvier 2022 contre 555 € au 1^{er} janvier 2021 (pour information, la moyenne de la strate est de 875 €).

A la clôture de l'exercice 2021, le montant du remboursement de l'annuité des emprunts était de 247 084,58 €, et de 337 367,27 € si on inclut les intérêts.

En 2022, le montant du remboursement de capital sera de 390 000,00 €. Un emprunt d'un montant de 218 404,00 € sera contracté au taux zéro auprès de la Caisse des Allocations Familiales pour compléter le financement des travaux de l'école.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 1er janvier	3 175 654,48 €	2 876 164,15 €	2 565 362,80 €	2 363 947,09 €	6 617 152,55 €	6 461 616,56 €



2. LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le ratio de désendettement se calcule en divisant le montant total de la dette par l'excédent de fonctionnement généré à la clôture de l'exercice. Il s'exprime en années (théorique) qu'il faudrait pour rembourser le stock de dette si la collectivité y consacrait tout l'autofinancement brut dégagé.

Ainsi, la commune mettrait 10 ans pour solder l'ensemble de ses emprunts.

Pour information :

- de 1 à 8 ans (zone verte) : l'endettement est correctement calibré à la capacité d'épargne ;
- de 8 à 15 ans (zone orange) : la solvabilité est moins bonne, l'autofinancement brut est un peu insuffisant par rapport au stock de dette ;
- au-delà de 15 ans (zone rouge) : l'endettement est trop important par rapport à la capacité d'autofinancement brut.

La commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement correct compte-tenu de la contractualisation récente d'un emprunt.

3. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Objet de l'emprunt	Partenaire financier	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux	Durée en mois	Dernière annuité	Capital restant dû
Travaux école maternelle	Dexia	27/03/2003	150 000,00 €	2,404 %	240	2024	22 500,00 €
Travaux école mat. / Trottoirs & voirie	Dexia	03/04/2003	460 000,00 €	4,460 %	360	2033	270 413,30 €
Place de la république	Dexia	20/06/2007	1 227 000,00 €	4,090 %	360	2036	789 140,12 €
Acquisition ancienne gendarmerie	Dexia	06/12/2006	590 000,00 €	3,774 %	240	2027	134 046,08 €
Place de la république	Dexia	16/10/2007	1 000 000,00 €	4,900 %	240	2027	391 414,96 €
Voirie logements conventionnés	La Banque Postale	22/01/2015	1 000 000,00 €	1,960 %	180	2030	549 999,91 €
Ecole maternelle reconfig. Extension	Crédit Agricole	03/09/2021	4 500 000,00 €	0,870 %	300	2046	4 459 638,18 €
Ecole maternelle reconfig. Extension	CAF	2022	218 404,00 €	0 %	180	2036	218 404,00 €

Total Restant dû au 1^{er} janvier 2022 :

6 617 152,55 €

Taux moyen :

3,208%

Durée moyenne :

274 mois

D. LE BESOIN DE FINANCEMENT : L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE

L'épargne brute constitue l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et prioritairement au remboursement de la dette.

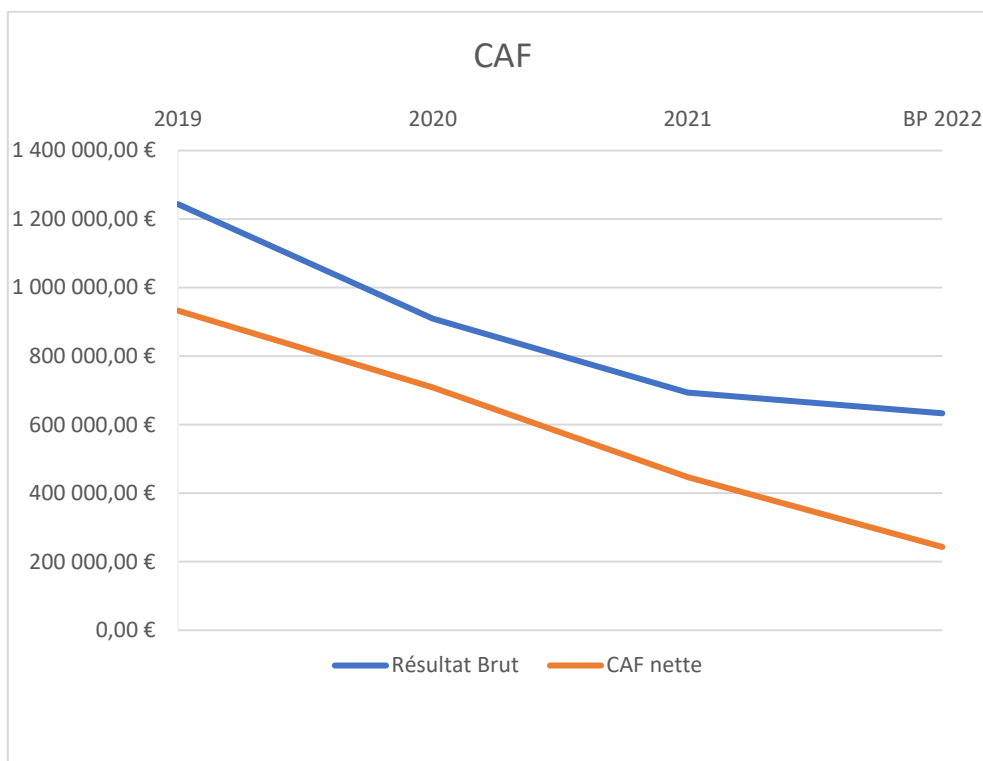
L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'investissement une fois la dette payée.

Au 31 décembre 2021, l'épargne brute de la commune s'élevait à 694 000,00 €, et l'épargne nette à la somme de 447 000,00 €.

Pour cette année, l'épargne brute de la collectivité atteint la somme de 633 000,00 €. Quant à son épargne nette, elle est de 243 000,00 €.

L'objectif en 2022 est de rationaliser les dépenses afin de préserver ces marges d'autofinancement.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Résultat Brut	1 243 615,41 €	909 834,75 €	694 167,44 €	633 180,00 €
Capital à rembourser	310 801,35 €	201 415,72 €	246 794,58 €	390 000,00 €
CAF nette	932 814,06 €	708 419,03 €	447 372,86 €	243 180,00 €



E. LES RATIOS OBLIGATOIRES POUR LE BUDGET 2022 (article R. 2313-1 du CGCT)

1. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant :

Il s'agit de considérer toutes les dépenses prévues pour les chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67 et 022 sur le nombre d'habitants.

Calcul = 3 839 250,00 € / 4260 habitants = **901,23 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate (2020) : 900 €.

2. Produit des impositions directes par habitant :

Le calcul correspond à la somme des produits des impôts directs (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sur le nombre d'habitants.

Calcul = 2 855 000,00 € / 4260 habitants = **670,18 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate (2020) : 460€.

3. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant :

Il s'agit de considérer toutes les recettes prévues pour les chapitres 013, 70, 73, 74, 75 et 77.

Calcul = 4 472 430,00 € / 4260 habitants = **1 049,87 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate (2020) : 1043€.

4. Dépenses d'équipement brut par habitant :

Il s'agit de considérer toutes les dépenses prévues pour les études et les travaux ainsi que les restes à réaliser de l'année 2021 (chap. 20, 204, 21 et 23).

Calcul = 8 985 252,97 € / 4260 habitants = **2 109,21 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate (2020) : 410€.

5. Dette par habitant :

Le calcul est le rapport entre l'encours de la dette au 01/12/2022 sur le nombre d'habitants.

Calcul = 6 617 152,55 € / 4260 habitants = **1 553,32 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate (2020) : 728€.

6. La D.G.F. (y compris D.S.R. et D.N.P.) par habitant :

Calcul = 803 000,00 € / 4260 habitants = **188,50 € par habitant.**

Moyenne nationale de la strate : 147€.

Ratio par habitant						
	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Produit des impositions	Dépenses d'équipement	Dette	DGF
CA 2021	851,21 €	1 014,16 €	616,67 €	721,28 €	554,92 €	189,67 €
BP 2022	901,23 €	1 049,87 €	670,18 €	2 105,46 €	1 553,32 €	188,50 €

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET EAU

Budget Primitif Eau 2022		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	462 437,62 €	462 437,62 €
Investissement	627 808,10 €	627 808,10 €

Concernant les dépenses, les principaux travaux envisagés sont :

- Réseaux rue de Crépy
- Réseaux rue Missa, DGD

Concernant les recettes, elles proviennent essentiellement des redevances issues de la DSP conclue avec la SAUR.

B. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget Primitif Assainissement 2022		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	531 280,22 €	531 280,22 €
Investissement	1 293 608,32 €	1 293 608,32 €

Concernant les dépenses, les principaux travaux envisagés sont :

- Diagnostic assainissement
- Etude des bassins
- Réseaux rue de Crépy
- Réseaux impasse du Lavoir, DGD

Concernant les recettes, elles proviennent des redevances issues de la DSP conclue avec la SAUR, de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) et de la prime d'épuration.